

Montpellier, le 13 septembre 2017

**Objet : Note « Compatibilité du projet d'extension du poste électrique 150 000 volts RTE de Castellane avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Verdon »**

Le poste de transformation électrique 150 000 volts RTE de Castellane est situé au sein du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Verdon.

Le projet du SAGE Verdon a été soumis à enquête publique du 28 octobre au 03 décembre 2013. Il a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 12 février 2014. L'arrêté interpréfectoral d'approbation a été signé le 13 octobre 2014.

Le SAGE Verdon comprend 5 orientations stratégiques :

- Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologiques permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques ;
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes ;
- Aller vers une gestion solidaire de la ressource ;
- Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques ;
- Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux.

Le projet Enedis d'extension du poste électrique RTE de Castellane doit être compatible avec les objectifs et les dispositions du SAGE Verdon. Le tableau ci-dessous présente la compatibilité du projet avec le SAGE Verdon.

Objectif	Compatibilité
<b>Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologiques permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques</b>	
<i>Amélioration de la gestion des grands ouvrages hydroélectriques vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux aquatiques</i>	<i>Non concerné</i>
<i>Développement pérenne des usages touristiques autour des retenues</i>	<i>Non concerné</i>
<i>Gestion du transport solide</i>	<i>Non concerné</i>
<i>Protection des enjeux soumis au risque inondation et amélioration de la gestion des crues.</i>	<i>Oui</i> <i>Le projet n'est pas situé en zone rouge ou bleue du Plan de Prévention des Risques Inondation.</i> <i>Une analyse hydraulique du projet sera engagée afin d'évaluer l'incidence des aménagements sur le ruissellement ainsi que les éventuelles contraintes réglementaires associées (dossier loi sur l'eau)</i>

Objectif	Compatibilité
<b>Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes</b>	
<i>Gestion de la ripisylve</i>	<i>Non concerné</i>
<i>Connaissance et préservation des zones humides</i>	<i>Non concerné</i>
<i>Restauration des continuités piscicoles</i>	<i>Non concerné</i>
<i>Préservation des espèces à forte valeur patrimoniale</i>	<i>Oui</i> <i>Le site présente peu d'intérêt vis-à-vis de la biodiversité locale et patrimoniale. (cf. annexe 9)</i>
<b>Aller vers une gestion solidaire de la ressource</b>	
<i>Gestion de la pression sur les débits d'étiage</i>	<i>Non concerné</i>
<i>Partage équitable de la ressource et des coûts nécessaires à sa gestion</i>	<i>Non concerné</i>
<b>Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques</b>	
	<i>Oui</i> <i>Des mesures pour éviter la pollution accidentelle du Verdon seront mises en place en phases travaux et exploitation (cf. annexe 7)</i>
<b>Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux</b>	
<i>La maîtrise de la fréquentation des cours d'eau</i>	<i>Non concerné</i>

**Le projet d'extension du poste de transformation électrique de Castellane est en compatibilité avec les orientations stratégiques et avec les objectifs du SAGE Verdon.**